

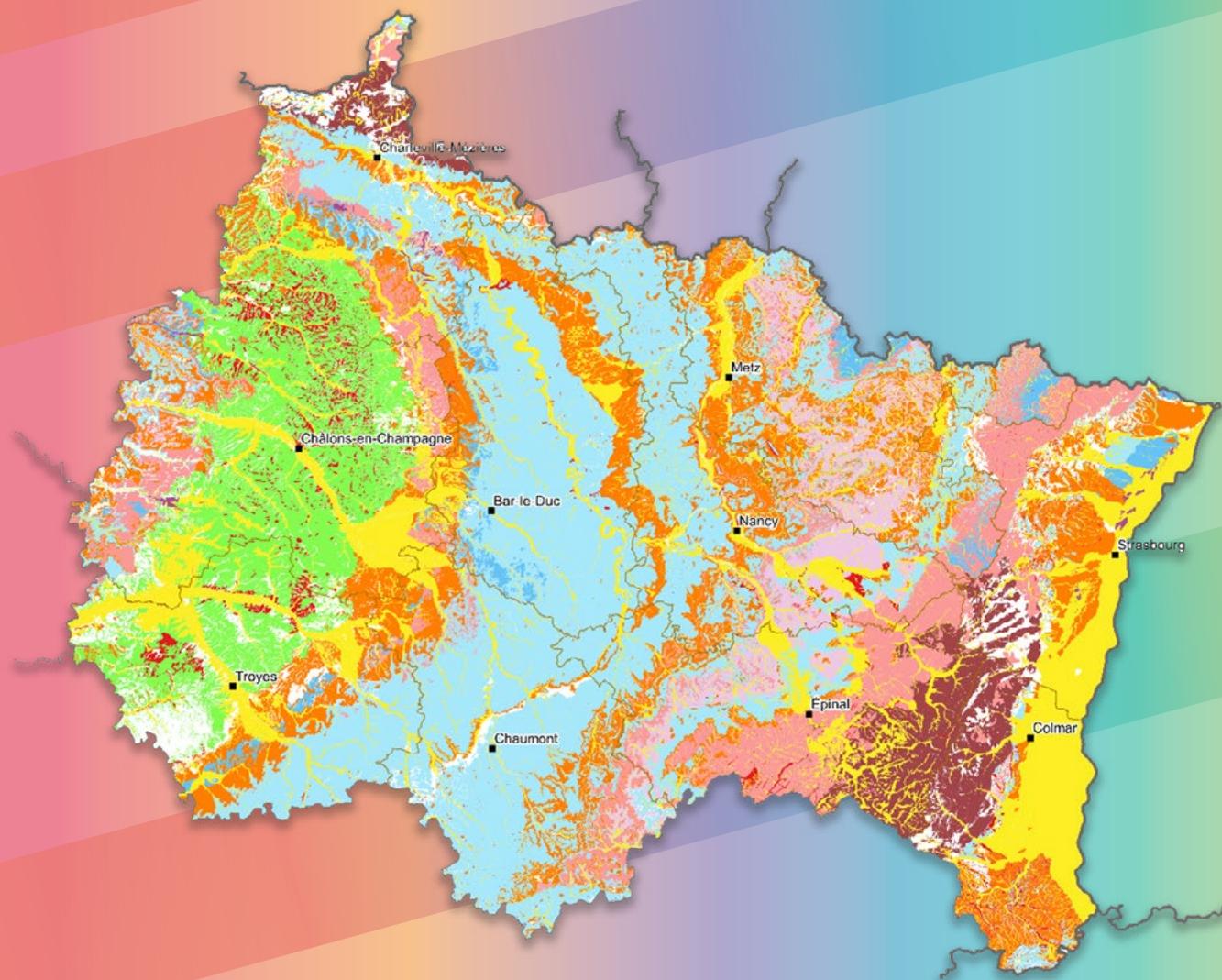


**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ATLAS CARTOGRAPHIQUE DU SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES DU GRAND EST



Sommaire

I. Présentation de l'atlas	3
I. RÉGLEMENTATION	3
II. STRUCTURE DE L'ATLAS	3
III. DISPONIBILITÉ DES CARTES	4
IV. CARTE DYNAMIQUE	4
V. ÉLÉMENTS D'APPRÉHENSION DES CARTES (SOURCES, POINTS DE VIGILANCE, MÉTHODES ETC.)	5
II. Cartes des gisements potentiellement exploitables en Grand Est	8
III. Cartes des gisements et zones d'intérêt en Grand Est	12
IV. Localisation des installations de production de ressources primaires et secondaires et des infrastructures de transport et caractérisation des échanges extra-régionaux	16
V. Projection à horizon 2034 des installations de production de ressources primaires et secondaires et des infrastructures de transport et caractérisation des échanges extra-régionaux	18
VI. Localisation des enjeux environnementaux de niveaux 0, 1, 2 et 3 et des zones sensibles	20

I. Présentation de l'atlas

I. RÉGLEMENTATION

Le Schéma Régional des Carrières (SRC) s'accompagne d'un atlas cartographique élaboré conformément à l'article R515-3 du code de l'environnement :

Les documents cartographiques du schéma régional des carrières sont établis à l'échelle 1/100 000. Ils définissent :

1° les zones de gisements potentiellement exploitables compte tenu des enjeux identifiés au 4° du I de l'article R. 515-2 en mettant en évidence les gisements d'intérêt régional ou national :

2° la localisation :

- a) des carrières accompagnée de l'identification des ressources minérales qui en sont extraites et de l'importance de leur production ;*
- b) des lieux de production des ressources minérales secondaires, accompagnée de l'identification de ces dernières et de l'importance de leur production ;*
- c) des flux de ressources minérales primaires d'origine marine extraites des fonds du domaine public maritime, du plateau continental ou de la zone économique exclusive adjacents à la région, s'il y a lieu ;*
- d) des principaux bassins de consommation de ressources minérales de la région, en précisant la provenance de celles-ci et l'importance des utilisations ;*
- e) des échanges de ressources minérales avec les autres régions, accompagnée des volumes correspondants.*
- f) des infrastructures de transport et des nœuds intermodaux ;*

3° Les projections sur douze ans concernant :

- a) la localisation des bassins de production des ressources minérales primaires d'origine terrestre ;*
- b) la localisation des bassins de production des ressources minérales secondaires ;*
- c) l'évolution des données énumérées aux points c à f du 2° du présent article.*

II. STRUCTURE DE L'ATLAS

L'atlas est découpé en 5 jeux de cartes illustrant les éléments suivants :

- les gisements potentiellement exploitables en Grand Est ;
- les gisements et zones d'intérêt en Grand Est ;
- les bassins de consommation et installations de production de ressources primaires et secondaires, infrastructures de transport et caractérisation des échanges extra-régionaux ;
- la projection à 2034 des installations de production de ressources primaires et secondaires, infrastructures de transport et caractérisation des échanges extra-régionaux ;
- les enjeux environnementaux de niveaux 0, 1, 2 et 3 définis dans le SRC, ainsi que les zones sensibles.

Chaque jeu de cartes a été représenté par :

- une ou plusieurs cartes de synthèse au format A3, présentant les éléments sur la totalité de la région,
- 16 planches à l'échelle 1/100 000^e pour une vision détaillée des éléments sur le territoire, dont leur disposition est présentée dans la figure ci-après

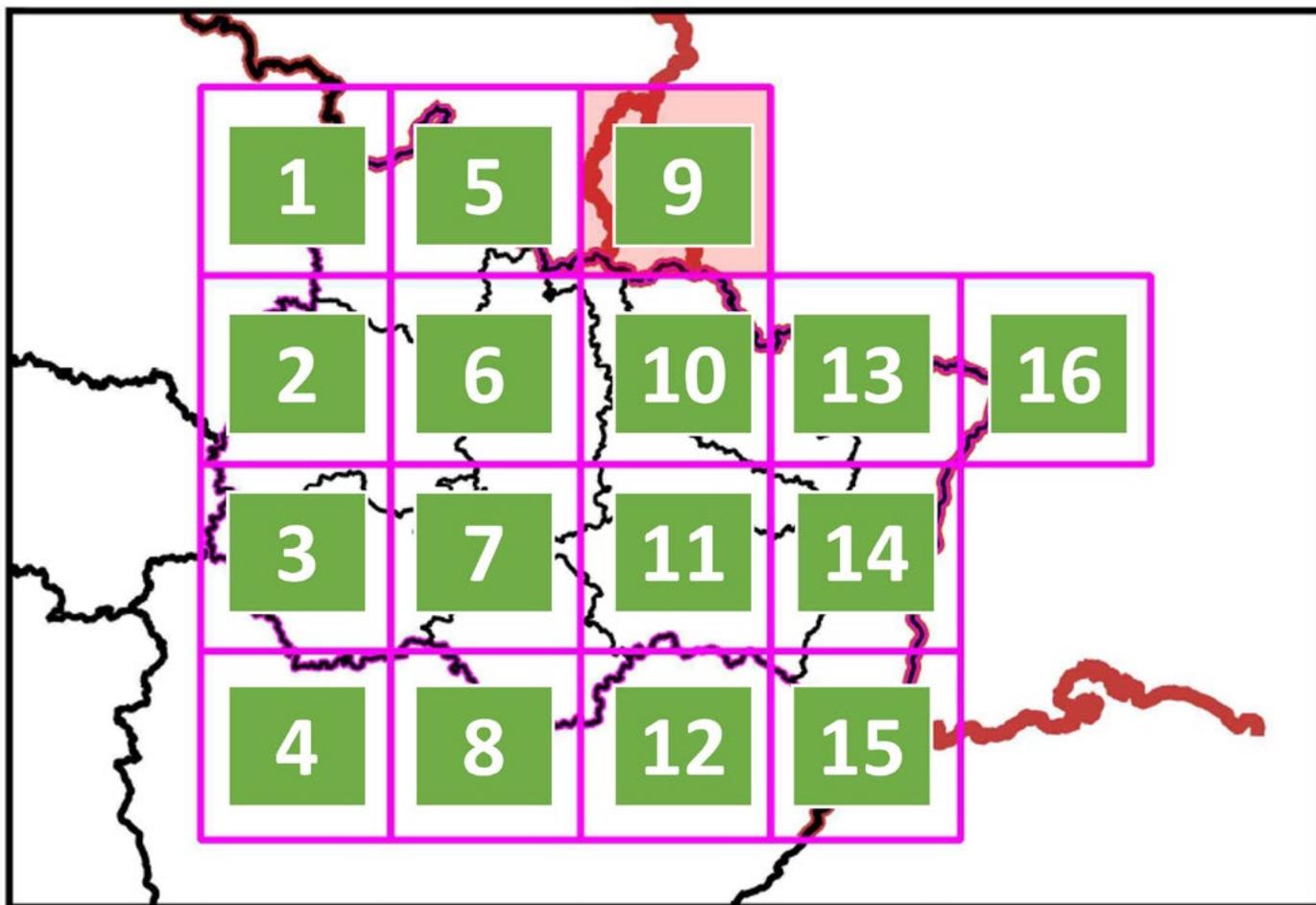


Tableau d'assemblage des planches de la région Grand Est à l'échelle 1/100 000°

Par souci de clarté et de taille du document, il a été décidé de vous présenter dans ce document uniquement les cartes de synthèse, au format A3, qui présentent l'intégralité de la région. Les jeux de cartes (au nombre 16) au format A0 sont quant à elles disponibles sur le site internet de la DREAL Grand Est (cf. paragraphe ci-dessous).

Concernant les gisements potentiellement exploitables et gisements et zones d'intérêt, les cartes sont différenciées selon les types de matériaux : granulats, minéraux pour l'industrie et roches ornementales et de construction.

III. DISPONIBILITÉ DES CARTES

L'atlas cartographique du SRC est disponible sur le site internet de la DREAL Grand Est : <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-des-carrieres-src-a21768.html>

IV. CARTE DYNAMIQUE

En complément des cartes disponibles dans le présent rapport, la DREAL Grand Est propose une cartographie dynamique présentant les éléments ciblés précédemment. Cette carte est consultable en suivant le lien disponible sur la page internet du SRC Grand Est (cf. lien vers le site de la DREAL indiqué précédemment).

La cartographie dynamique permet de superposer les couches de données en fonction des besoins de l'utilisateur et également d'avoir un niveau de détails plus ou moins grand, en zoomant sur une zone spécifique. Il est à noter que la cartographie dynamique présente une limite de précision au 1/50 000°.

V. ELÉMENTS D'APPRÉHENSION DES CARTES (SOURCES, POINTS DE VIGILANCE, MÉTHODES ETC.)

Les sources des données se retrouvent dans les encadrés en bas à gauche de chacune des cartes. Cet encadré propose également une interprétation des cartes pour une meilleure prise en main des éléments illustrés.

• Cartes des gisements potentiellement exploitables et des gisements d'intérêt et zones d'intérêt

La méthode de détermination de ces différents gisements, potentiellement exploitables et d'intérêt nationaux (GIN) et régionaux (GIR), et des zones d'intérêt (ZI) est décrite dans le rapport du BRGM disponible sur la page internet du SRC Grand Est (cf. lien vers le site de la DREAL indiqué précédemment).

Les gisements potentiellement exploitables sont obtenus en croisant la carte des ressources avec les enjeux urbains et enjeux de niveau 0 définis dans le SRC. Les délimitations des gisements et zones d'intérêt dépendent des GPE précédemment identifiés et des contraintes de premier niveau s'y superposant. Le classement d'une ressource en GIN ou GIR témoigne d'un enjeu stratégique sur cette ressource par une faible disponibilité de cette dernière à l'échelle nationale ou régionale, pour laquelle nos industries ont une forte dépendance et/ou par une substitution difficile par d'autres substances. Les ZI correspondent quant à elles à la localisation des carrières actuelles, associées à une zone tampon, qui laisse présager la présence de matériaux exploitables à cet endroit.

La présence d'un GIN, GIR ou ZI ne donne pas de droit de préemption aux porteurs de projet. Il s'agit d'une indication de présence d'une ressource stratégique sur le territoire qui sera reprise dans les documents d'urbanisme. Cette indication est dans tous les cas à confronter avec les enjeux environnementaux et sociaux localisés. Seule l'instruction d'une demande d'autorisation environnementale permet de conclure à la possibilité ou non d'ouvrir une carrière.

• Cartes des installations de production de ressources primaires et secondaires et des infrastructures de transport et caractérisation des échanges extra-régionaux

Ces deux cartes illustrent les carrières et les installations de production de ressources secondaires, en 2015 et à horizon 2034. Les infrastructures de transport, distinguées selon 3 types (fluvial, ferré et routier), sont également représentées sur les cartes. Enfin, les volumes de matériaux de carrières importés et exportés vers les pays limitrophes sont également modélisés.

Pour la carte de 2015, elles comportent les carrières et les installations de production de ressources secondaires en activité en 2021, les infrastructures de transport actuelles et les volumes de matériaux échangés en 2015.

La vision perspective à horizon 2034 tient compte des carrières actuelles dont l'autorisation court jusque 2034. Cette carte ne tient donc pas compte des renouvellements et prolongations possibles des carrières actuelles, ni des futurs projets de carrière, encore inconnus. A défaut d'avoir une vision prospective précise, Les installations de productions de ressources secondaires et les infrastructures de transport illustrées sur cette carte sont celles actuellement présentes. Les volumes de matériaux échangés sont quant à eux issus du scénario d'approvisionnement à horizon 2034, élaboré dans le cadre du schéma et expliqué dans le tome 3. Cette carte pourra être mise à jour, le cas échéant, dans le cadre du suivi du SRC.

Pour information, la liste des carrières autorisées en Grand Est en 2021 est consultable sur le site internet de la DREAL indiqué précédemment.

• Cartes des enjeux environnementaux et des zones sensibles

La carte des enjeux environnementaux illustre les périmètres connus et diffusables des enjeux définis dans le SRC (tome 2) et rappelés dans le tableau page suivante.

Classification des enjeux environnementaux				
	Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Périmètre immédiat d'un captage AEP - Périmètre rapproché d'un captage AEP pour lequel l'arrêté de DUP interdit l'exploitation de carrière - Espace de mobilité des cours d'eau - Lit mineur des cours d'eau - Zones de 10 m ou de 50 m de part et d'autre des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Zones humides remarquables du SDAGE Rhin-Meuse - Périmètre de protection des captages d'eau minérale avec déclaration d'intérêt public - Périmètre rapproché de captage AEP pour lequel l'arrêté de DUP n'interdit pas les carrières ou sans DUP (pour les créations de carrière) 	<ul style="list-style-type: none"> - Zones humides avérées et/ou effectives, selon l'arrêté ministériel du 24/06/2008, modifié par l'arrêté du 01/10/2009 - Périmètre rapproché de captage AEP pour lequel l'arrêté de DUP n'interdit pas les carrières ou sans DUP (pour les extensions de carrières existantes en tout ou partie dans le périmètre) - Zone de sauvegarde dans le futur – Alluvions de la Bassée 	<ul style="list-style-type: none"> - Zones à dominante humide ou zones potentiellement humides - Périmètre de protection éloigné de captage - Captage sans périmètre de protection - Zone de sauvegarde potentielle – Alluvions de la Seine Amont - Zone de sauvegarde potentielle – Alluvions de l'Aube - Aires d'alimentation de captage
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Zone cœur de parc national - Forêt de protection¹ 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté de protection de biotope - Arrêté de protection d'habitat naturel - Espaces naturels sensibles faisant l'objet d'une politique de gestion opérationnelle incompatible avec une exploitation de carrières - Zone de protection statique du Grand Hamster - Réserve biologique - Réserve nationale de la chasse et de la faune sauvage - Réserve naturelle régionale - Réserve naturelle nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Zone d'accompagnement du grand hamster - Parc naturel régional dont la charte contient des précisions sur l'exploitation des carrières - Natura 2000 (directive habitat) - ZNIEFF de type 1 - Espaces naturels sensibles autres que ceux cités en niveau 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Sites RAMSAR - Corridors écologiques TVB - Parc national (aire d'adhésion) - Parc naturel régional (hors précision de la charte) - Réservoir de biodiversité (TVB) - Natura 2000 (directive oiseau) - ZNIEFF de type 2
Patrimoine / paysages		<ul style="list-style-type: none"> - Sites classés 	<ul style="list-style-type: none"> - Sites patrimoniaux remarquables (anciennes aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) - Monuments historiques (périmètre de protection) - Sites inscrits 	<ul style="list-style-type: none"> - Sites d'intérêt géologique inscrits à l'inventaire national du patrimoine géologique - Plan de paysage - UNESCO / GEOPARCS / Grands sites
Autre		<ul style="list-style-type: none"> - Terrains faisant l'objet de mesures compensatoires et ORE (obligations réelles environnementales) - Sites propriétés de / ou gérés par les conservatoires d'espaces naturels - Sites d'intérêt géologique inscrits sur arrêté liste départemental - Arrêtés de protection de géotope 	<ul style="list-style-type: none"> - Sites propriétés de / ou gérés par les conservatoires avec autorisation d'exploiter en cours - Secteurs de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) 	<ul style="list-style-type: none"> - Zone agricole protégée - Appellation d'origine contrôlée

¹ Selon le décret n°2018-254 du 6 avril 2018 relatif au régime spécial applicable dans les forêts de protection prévu à l'article L.141-4 du code forestier, une dérogation peut être demandée pour l'exécution de travaux nécessaires à la recherche et l'exploitation souterraine de gisements d'intérêt national de gypse identifiés dans le SRC. L'octroi de la dérogation est soumis à des conditions strictes. Notamment elle ne doit pas compromettre les exigences de conservation ou de protection des boisements et de doit pas modifier fondamentalement la destination forestière des terrains.

Certaines données ou leurs périmètres ne sont pas connus, comme les obligations réelles environnementales, ou ne sont pas diffusables, comme les captages d'eau potable. Ces informations ne sont donc pas retranscrites sur ces cartes, ni sur la cartographie dynamique.

De plus, certains enjeux sont classés dans deux niveaux d'enjeux, selon leur compatibilité avec l'activité extractive ou selon le cas où on se trouve dans une extension ou une création de carrière. Il s'agit par exemple des espaces naturels sensibles faisant l'objet d'une politique de gestion opérationnelle incompatible avec une exploitation de carrières en niveau 1, ou les autres en niveau 2. Dans ces cas là, il n'est pas possible de connaître le niveau d'enjeux adapté. Les périmètres de ces enjeux sont alors représentés dans les deux niveaux d'enjeux.

Enfin, il est essentiel de rappeler que l'absence d'enjeu délimité sur ces cartes ne suffit pas à démontrer l'absence d'enjeu environnemental, sanitaire et/ou social à l'échelle locale. Seule une étude d'impact permet de définir les enjeux environnementaux présents sur le site et à proximité et les potentielles incidences de l'activité extractive sur ces enjeux.

II.

**Cartes des
gisements
potentiellement
exploitables
en Grand Est**

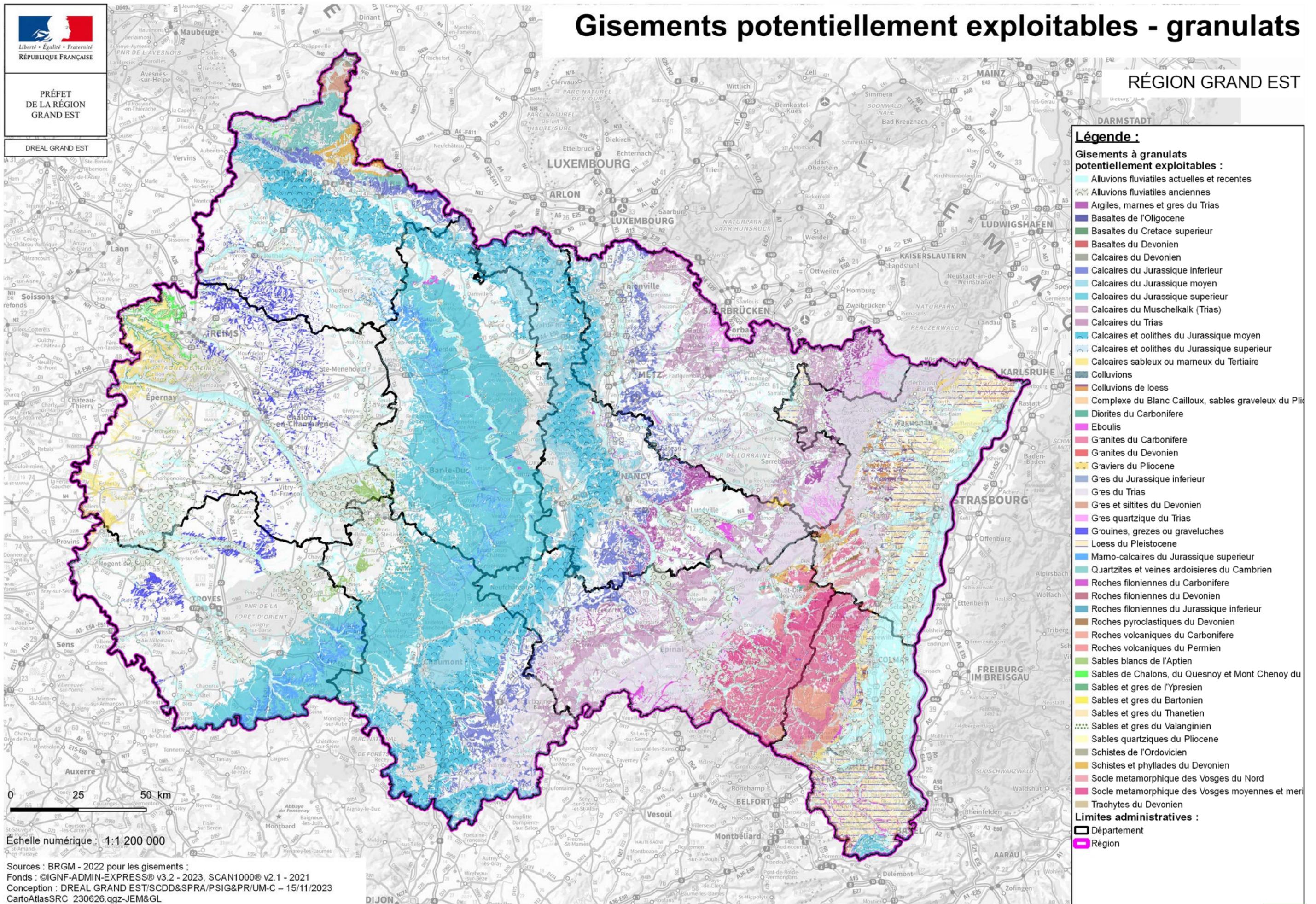


PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

DREAL GRAND EST

Gisements potentiellement exploitables - granulats

RÉGION GRAND EST



Légende :

Gisements à granulats potentiellement exploitables :

- Alluvions fluviales actuelles et récentes
- Alluvions fluviales anciennes
- Argiles, marnes et gres du Trias
- Basaltes de l'Oligocene
- Basaltes du Cretace superieur
- Basaltes du Devonien
- Calcaires du Devonien
- Calcaires du Jurassique inferieur
- Calcaires du Jurassique moyen
- Calcaires du Jurassique superieur
- Calcaires du Muschelkalk (Trias)
- Calcaires du Trias
- Calcaires et oolithes du Jurassique moyen
- Calcaires et oolithes du Jurassique superieur
- Calcaires sableux ou marneux du Tertiaire
- Colluvions
- Colluvions de loess
- Complexe du Blanc Cailloux, sables graveleux du Pliocene
- Diorites du Carbonifere
- Eboulis
- Granites du Carbonifere
- Granites du Devonien
- Gavieres du Pliocene
- Gres du Jurassique inferieur
- Gres du Trias
- Gres et siltites du Devonien
- Gres quartzique du Trias
- Grouines, grezes ou graveluches
- Loess du Pleistocene
- Marno-calcaires du Jurassique superieur
- Quartzites et veines ardoisieres du Cambrien
- Roches filoniennes du Carbonifere
- Roches filoniennes du Devonien
- Roches filoniennes du Jurassique inferieur
- Roches pyroclastiques du Devonien
- Roches volcaniques du Carbonifere
- Roches volcaniques du Permien
- Sables blancs de l'Aptien
- Sables de Chalons, du Quesnoy et Mont Chenoy du Tertiaire
- Sables et gres de l'Ypresien
- Sables et gres du Bartonien
- Sables et gres du Thanetien
- Sables et gres du Valanginien
- Sables quartziques du Pliocene
- Schistes de l'Ordovicien
- Schistes et phyllades du Devonien
- Socle metamorphique des Vosges du Nord
- Socle metamorphique des Vosges moyennes et meridionales
- Trachytes du Devonien

Limites administratives :

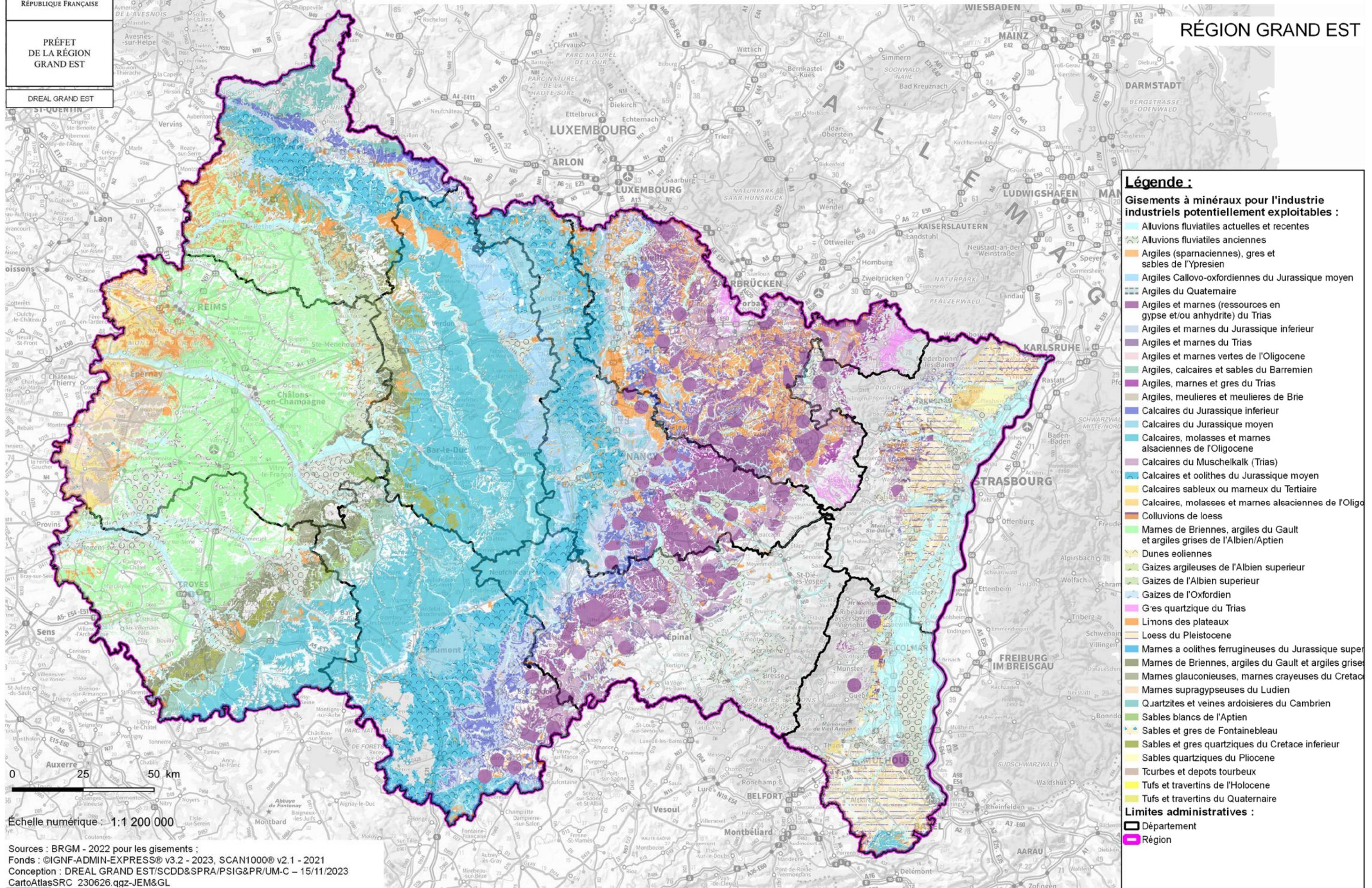
- Département
- Région

Échelle numérique : 1:1 200 000

Sources : BRGM - 2022 pour les gisements ;
 Fonds : ©IGNF-ADMIN-EXPRESS® v3.2 - 2023, SCAN1000® v2.1 - 2021
 Conception : DREAL GRAND EST/SCDD&SPRA/PSIG&PR/UM-C - 15/11/2023
 CartoAtlasSRC 230626.qgz-JEM&GL

Gisements potentiellement exploitables - minéraux pour l'industrie

RÉGION GRAND EST



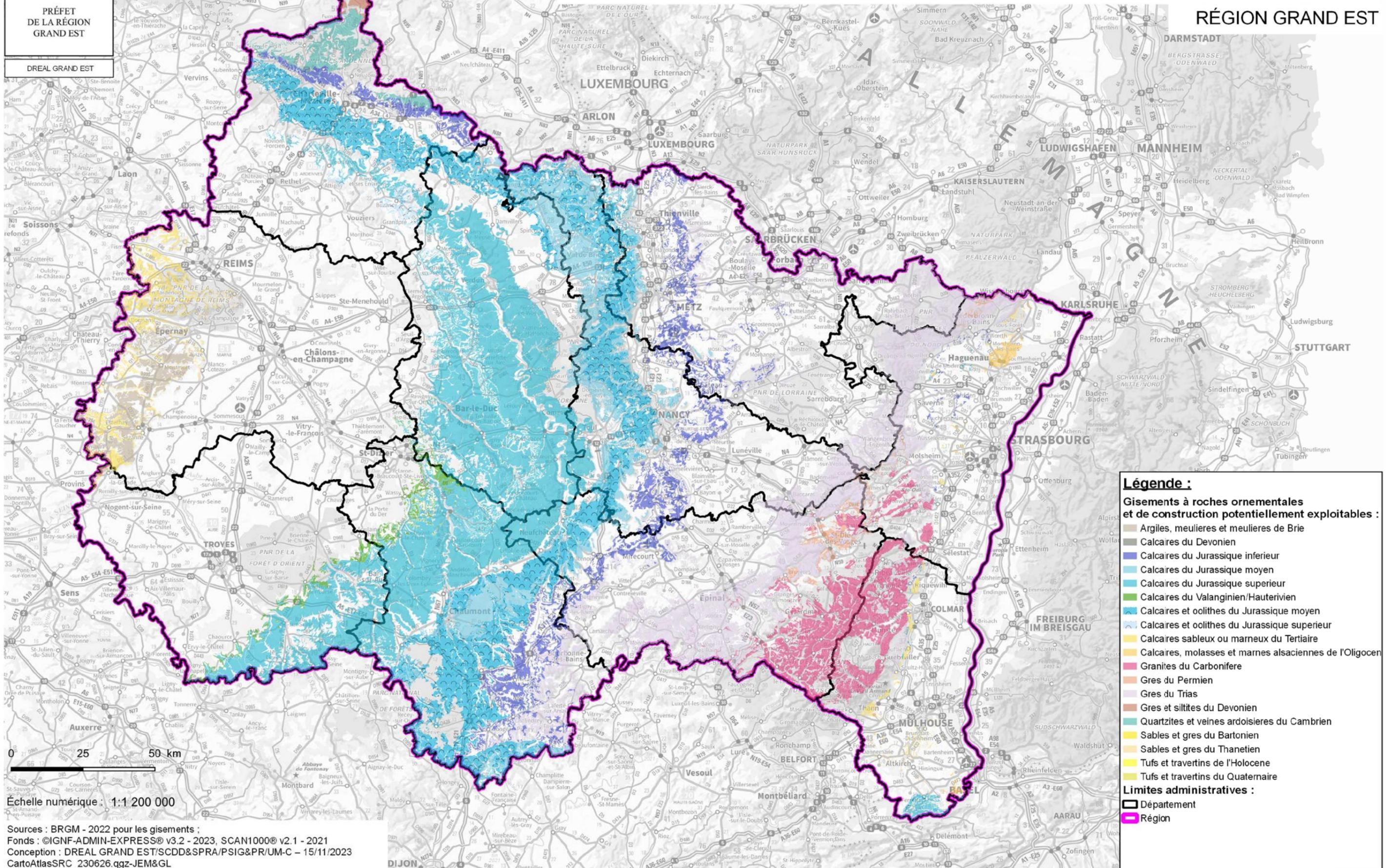
0 25 50 km

Échelle numérique : 1:1 200 000

Sources : BRGM - 2022 pour les gisements ;
Fonds : ©IGNF-ADMIN-EXPRESS® v3.2 - 2023, SCAN1000® v2.1 - 2021
Conception : DREAL GRAND EST/SCDD&SPRA/PSIG&PR/UM-C - 15/11/2023
CartoAtlasSRC 230626.ggz-JEM&GL

Gisements potentiellement exploitables roches ornementales et de construction

RÉGION GRAND EST



III.

**Cartes
des gisements
et zones d'intérêt
en Grand Est**

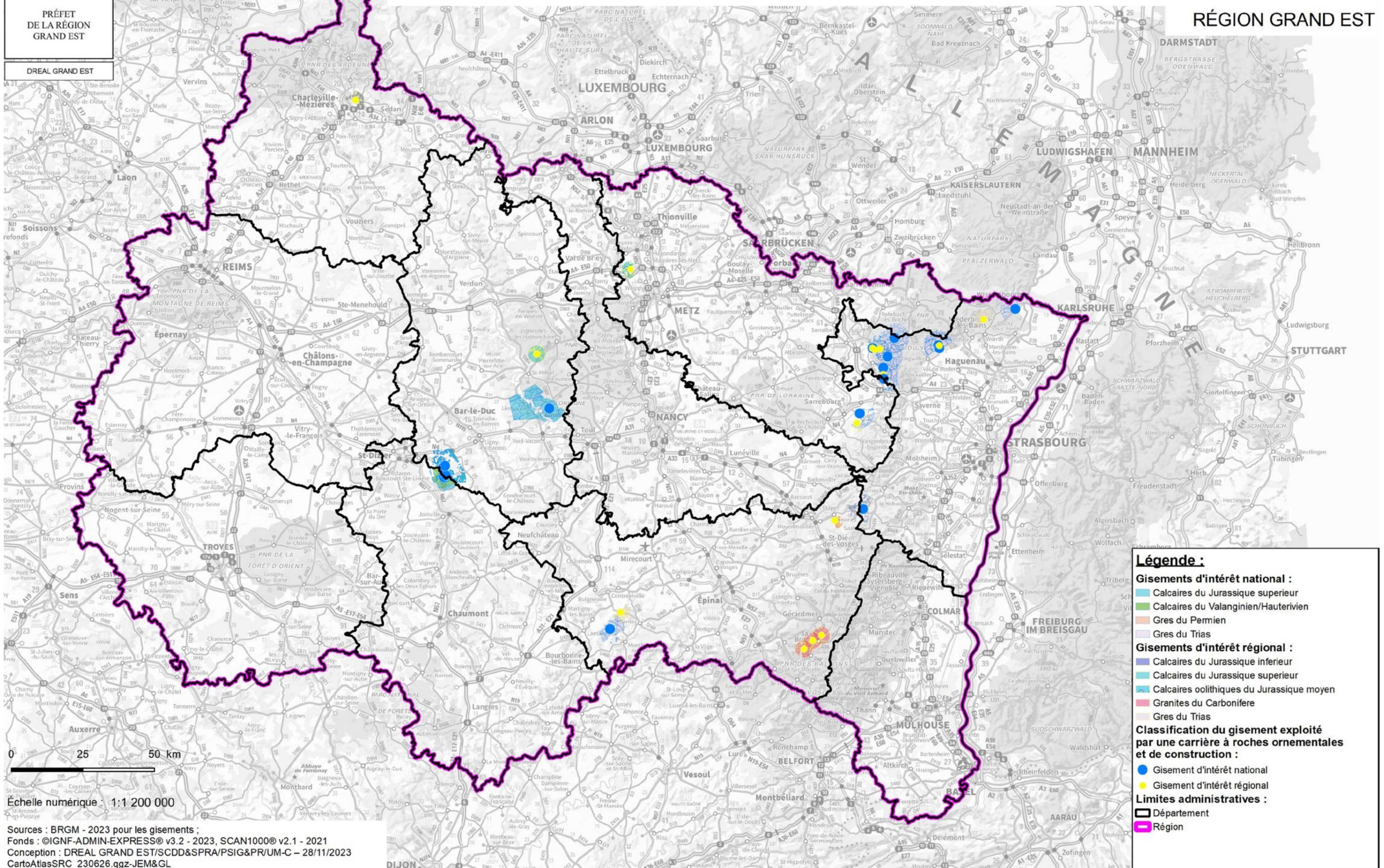
Gisements d'intérêt national, régional et zones d'intérêt roches ornementales et de construction

RÉGION GRAND EST



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

DREAL GRAND EST



Échelle numérique : 1:1 200 000

Sources : BRGM - 2023 pour les gisements ;
Fonds : ©IGNF-ADMIN-EXPRESS® v3.2 - 2023, SCAN1000® v2.1 - 2021
Conception : DREAL GRAND EST/SCDD&SPRA/PSIG&PRUM-C – 28/11/2023
CartoAtlasSRC 230626.qgz-JEM&GL

Légende :

Gisements d'intérêt national :

- Calcaires du Jurassique supérieur
- Calcaires du Valanginien/Hauterivien
- Gres du Permien
- Gres du Trias

Gisements d'intérêt régional :

- Calcaires du Jurassique inférieur
- Calcaires du Jurassique supérieur
- Calcaires oolithiques du Jurassique moyen
- Granites du Carbonifère
- Gres du Trias

Classification du gisement exploité par une carrière à roches ornementales et de construction :

- Gisement d'intérêt national
- Gisement d'intérêt régional

Limites administratives :

- Département
- Région

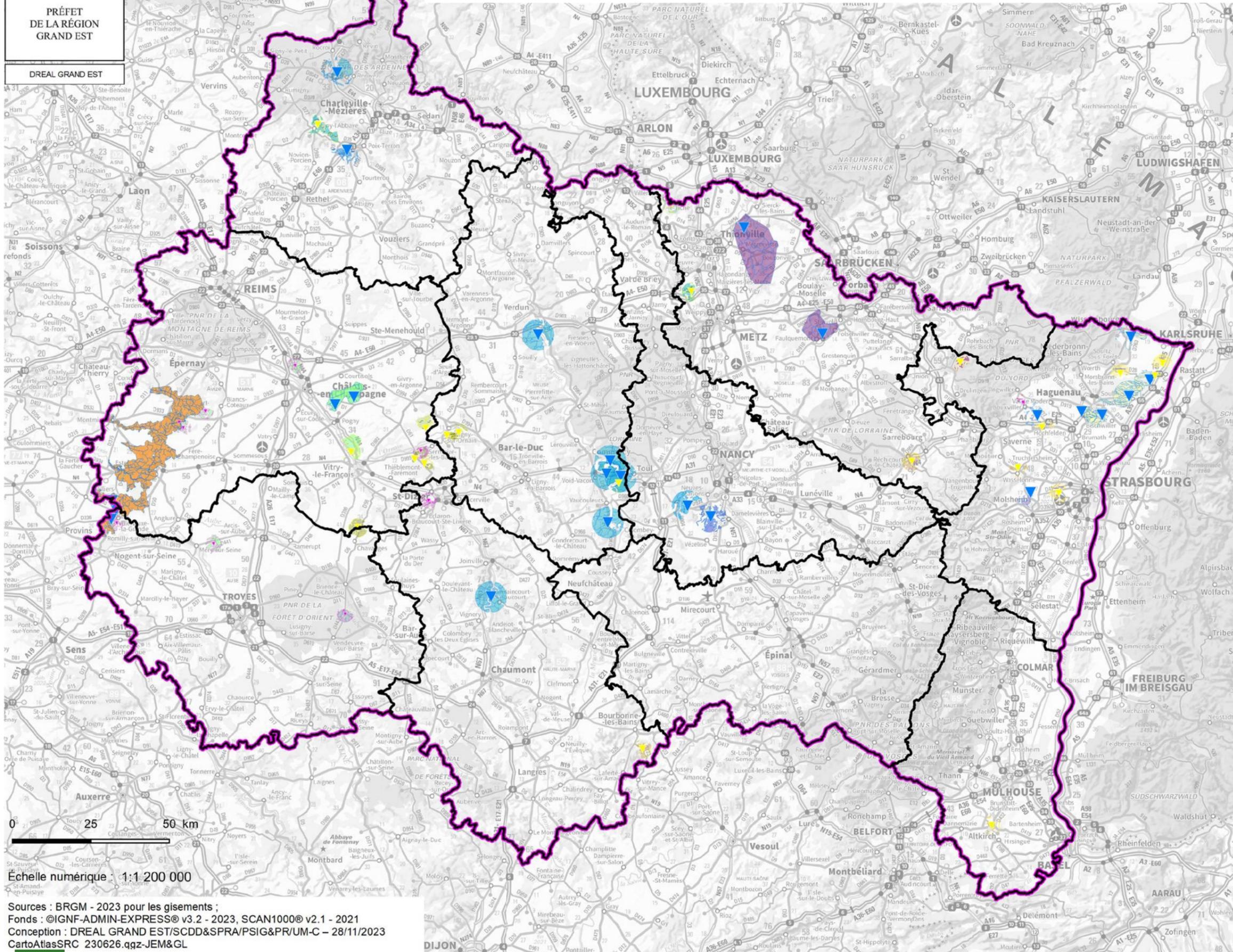
Gisements d'intérêt national, régional et zones d'intérêt minéraux pour l'industrie

RÉGION GRAND EST



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

DREAL GRAND EST



Légende :

Gisements d'intérêt national :

- Argiles (spargiaciennes), gres et sables de l'Ypresien
- Argiles et mames (ressources en gypse et/ou anhydrite) du Trias
- Argiles et mames du Jurassique inférieur
- Calcaires du Jurassique inférieur
- Calcaires du Jurassique supérieur
- Calcaires du Muschelkalk (Trias)
- Calcaires oolithiques du Jurassique moyen
- Craie du Cretace supérieur
- Marnes à oolithes ferrugineuses du Jurassique supérieur
- Quartzites et veines ardoisieres du Cambrien
- Sables quartziques du Pliocene

Gisements d'intérêt régional :

- Argiles du Quaternaire
- Argiles, mames et gres du Trias
- Calcaires du Jurassique moyen
- Calcaires du Jurassique supérieur
- Calcaires du Muschelkalk (Trias)
- Calcaires oolithiques du Jurassique moyen
- Calcaires, molasses et marnes alsaciennes de l'Oligocene
- Craie du Cretace supérieur
- Gaizes de l'Albien supérieur
- Loess du Pleistocene
- Marnes de Briennes, argiles du Gault et argiles grises de l'Albien/Aptien
- Marnes glauconieuses, marnes crayeuses du Cretace inférieur

Zones d'intérêt :

- Alluvions fluviales anciennes
- Argiles, calcaires et sables du Barremien
- Argiles, meulieres et meulieres de Brie
- Colluvions de loess
- Craie du Cretace supérieur
- Sables blancs de l'Aptien

Classification du gisement exploité par une carrière à minéraux pour l'industrie :

- ▲ Gisement d'intérêt national
- ▲ Gisement d'intérêt régional
- Zone d'intérêt

Limites administratives :

- ▭ Département
- ▭ Région

0 25 50 km

Échelle numérique : 1:1 200 000

Sources : BRGM - 2023 pour les gisements ;
Fonds : ©IGNF-ADMIN-EXPRESS© v3.2 - 2023, SCAN1000© v2.1 - 2021
Conception : DREAL GRAND EST/SCDD&SPRA/PSIG&PRUM-C - 28/11/2023
CartoAtlasSRC 230626.qgz-JEM&GL

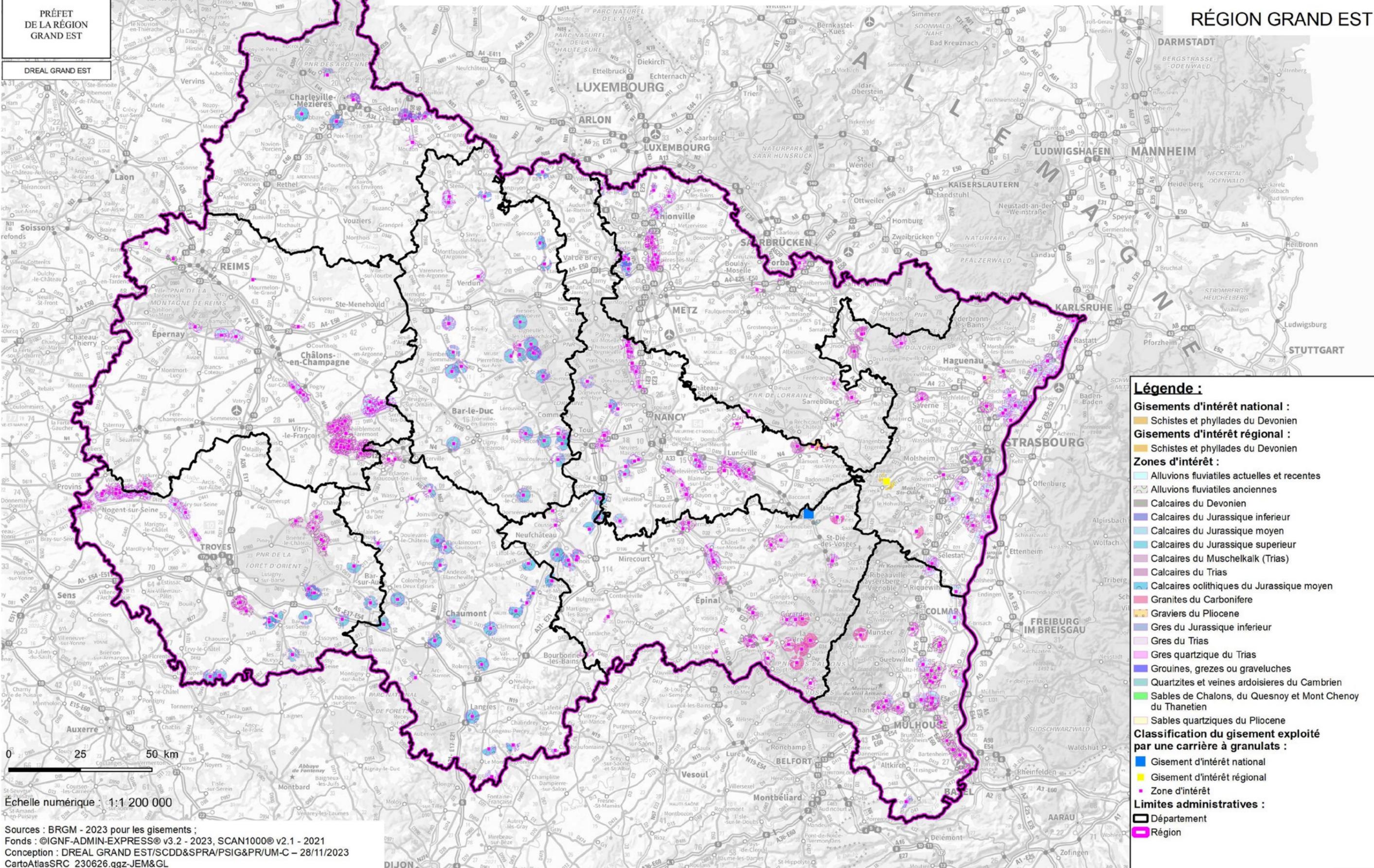


PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

DREAL GRAND EST

Gisements d'intérêt national, régional et zones d'intérêt granulats

RÉGION GRAND EST



Légende :

Gisements d'intérêt national :
 Schistes et phyllades du Devonien

Gisements d'intérêt régional :
 Schistes et phyllades du Devonien

Zones d'intérêt :

- Alluvions fluviales actuelles et récentes
- Alluvions fluviales anciennes
- Calcaires du Devonien
- Calcaires du Jurassique inférieur
- Calcaires du Jurassique moyen
- Calcaires du Jurassique supérieur
- Calcaires du Muschelkalk (Trias)
- Calcaires du Trias
- Calcaires oolithiques du Jurassique moyen
- Granites du Carbonifère
- Graviers du Pliocène
- Gres du Jurassique inférieur
- Gres du Trias
- Gres quartzique du Trias
- Groignes, grezes ou graveluches
- Quartzites et veines ardoisiers du Cambrien
- Sables de Chalons, du Quesnoy et Mont Chenoy du Thanétien
- Sables quartziques du Pliocène

Classification du gisement exploité par une carrière à granulats :

- Gisement d'intérêt national
- Gisement d'intérêt régional
- Zone d'intérêt

Limites administratives :

- Département
- Région

0 25 50 km

Échelle numérique : 1:1 200 000

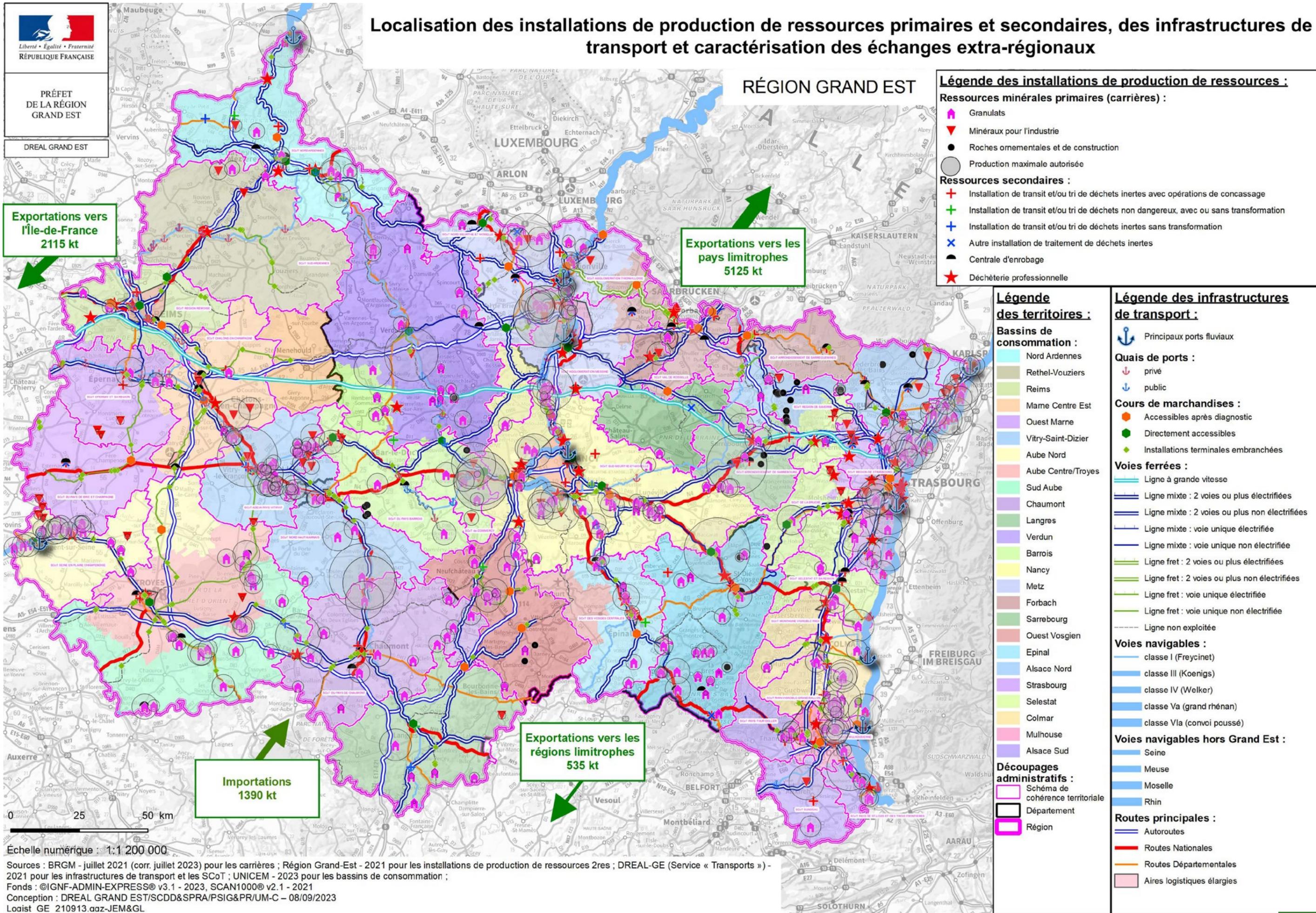
Sources : BRGM - 2023 pour les gisements ;
 Fonds : ©IGNF-ADMIN-EXPRESS© v3.2 - 2023, SCAN1000© v2.1 - 2021
 Conception : DREAL GRAND EST/SCDD&SPRA/PSIG&PR/UM-C - 28/11/2023
 CartoAtlasSRC 230626.ggz-JEM&GL

IV.

Localisation des installations de production de ressources primaires et secondaires et des infrastructures de transport et caractérisation des échanges extra-régionaux

Localisation des installations de production de ressources primaires et secondaires, des infrastructures de transport et caractérisation des échanges extra-régionaux

RÉGION GRAND EST



Légende des installations de production de ressources :

Ressources minérales primaires (carrières) :

- Granulats
- Minéraux pour l'industrie
- Roches ornementales et de construction
- Production maximale autorisée

Ressources secondaires :

- Installation de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage
- Installation de transit et/ou tri de déchets non dangereux, avec ou sans transformation
- Installation de transit et/ou tri de déchets inertes sans transformation
- Autre installation de traitement de déchets inertes
- Centrale d'enrobage
- Déchèterie professionnelle

Légende des territoires :

Bassins de consommation :

- Nord Ardennes
- Rethel-Vouziers
- Reims
- Marne Centre Est
- Ouest Marne
- Vitry-Saint-Dizier
- Aube Nord
- Aube Centre/Troyes
- Sud Aube
- Chaumont
- Langres
- Verdun
- Barrois
- Nancy
- Metz
- Forbach
- Sarregombien
- Ouest Vosgien
- Epinal
- Alsace Nord
- Strasbourg
- Selestat
- Colmar
- Mulhouse
- Alsace Sud

Légende des infrastructures de transport :

Principaux ports fluviaux :

- privé
- public

Quais de ports :

- Accessibles après diagnostic
- Directement accessibles
- Installations terminales embranchées

Cours de marchandises :

- Accessibles après diagnostic
- Directement accessibles
- Installations terminales embranchées

Voies ferrées :

- Ligne à grande vitesse
- Ligne mixte : 2 voies ou plus électrifiées
- Ligne mixte : 2 voies ou plus non électrifiées
- Ligne mixte : voie unique électrifiée
- Ligne mixte : voie unique non électrifiée
- Ligne fret : 2 voies ou plus électrifiées
- Ligne fret : 2 voies ou plus non électrifiées
- Ligne fret : voie unique électrifiée
- Ligne fret : voie unique non électrifiée
- Ligne non exploitée

Voies navigables :

- classe I (Freycinet)
- classe III (Koenigs)
- classe IV (Welker)
- classe Va (grand rhénan)
- classe VIa (convoi poussé)

Voies navigables hors Grand Est :

- Seine
- Meuse
- Moselle
- Rhin

Routes principales :

- Autoroutes
- Routes Nationales
- Routes Départementales
- Aires logistiques élargies

Échelle numérique : 1:1 200 000

Sources : BRGM - juillet 2021 (corr. juillet 2023) pour les carrières ; Région Grand-Est - 2021 pour les installations de production de ressources 2res ; DREAL-GE (Service « Transports ») - 2021 pour les infrastructures de transport et les SCoT ; UNICEM - 2023 pour les bassins de consommation ;
Fonds : ©IGNF-ADMIN-EXPRESS® v3.1 - 2023, SCAN1000® v2.1 - 2021
Conception : DREAL GRAND EST/SCDD&SPRA/PSIG&PR/UM-C - 08/09/2023
Loaist GE 210913.aaz-JEM&GL

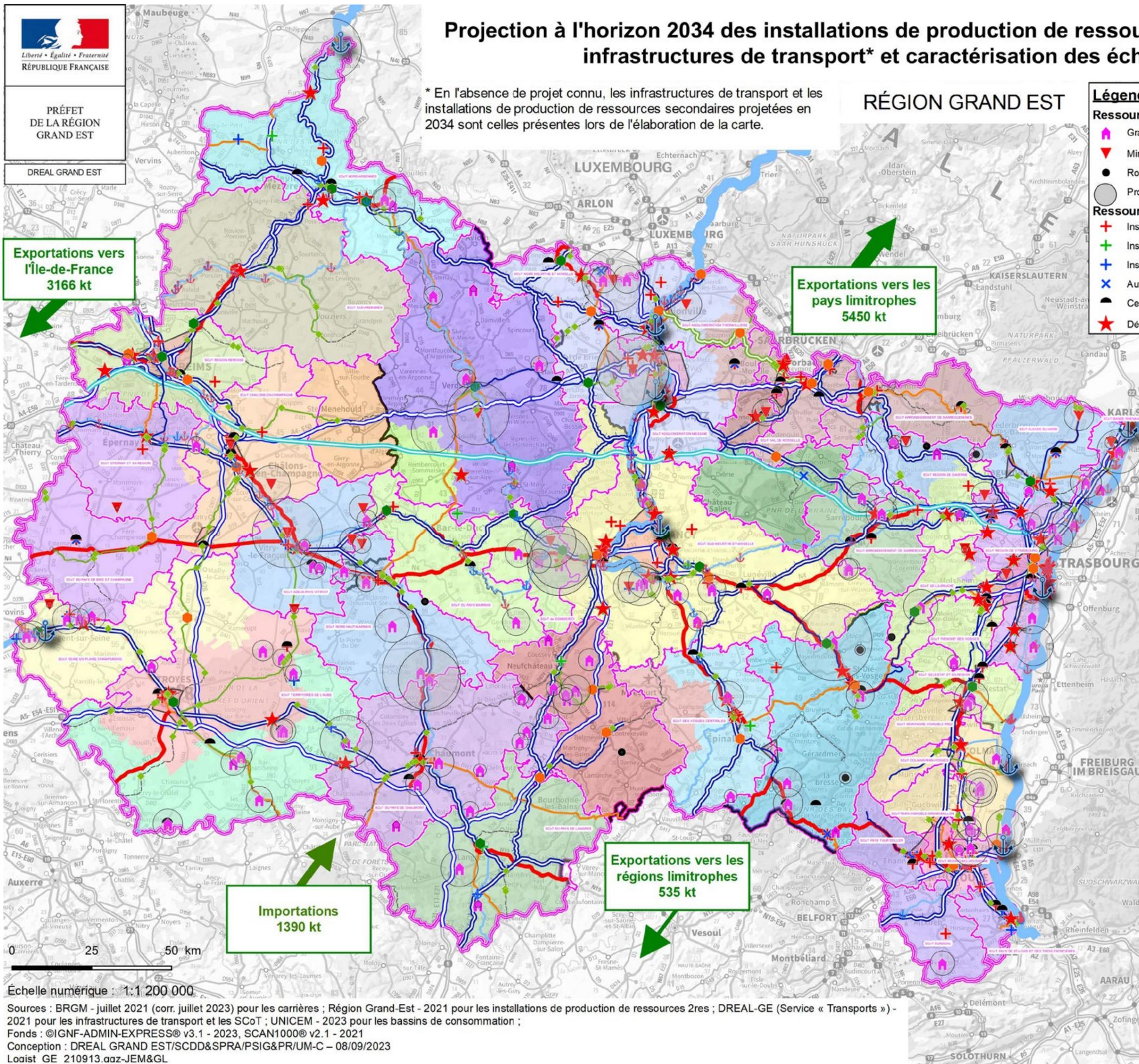
V.

**Projection à
horizon 2034
des installations
de production
de ressources
primaires
et secondaires et
des infrastructures
de transport
et caractérisation
des échanges
extra-régionaux**

Projection à l'horizon 2034 des installations de production de ressources primaires et secondaires,* des infrastructures de transport* et caractérisation des échanges extra-régionaux

* En l'absence de projet connu, les infrastructures de transport et les installations de production de ressources secondaires projetées en 2034 sont celles présentes lors de l'élaboration de la carte.

RÉGION GRAND EST



Légende des installations de production de ressources :

Ressources minérales primaires (carrières) en 2034 :

- Granulats
- Minéraux pour l'industrie
- Roches ornementales et de construction
- Production maximale autorisée

Ressources secondaires :

- Installation de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage
- Installation de transit et/ou tri de déchets non dangereux, avec ou sans transformation
- Installation de transit et/ou tri de déchets inertes sans transformation
- Autre installation de traitement de déchets inertes
- Centrale d'enrobage
- Déchèterie professionnelle

Légende des territoires :

Bassins de consommation :

- Nord Ardennes
- Rethel-Vouziers
- Reims
- Mame Centre Est
- Ouest Marne
- Vitry-Saint-Dizier
- Aube Nord
- Aube Centre/Troyes
- Sud Aube
- Chaumont
- Langres
- Verdun
- Barrois
- Nancy
- Metz
- Forbach
- Sarrebouurg
- Ouest Vosgien
- Epinal
- Alsace Nord
- Strasbourg
- Selestat
- Colmar
- Mulhouse
- Alsace Sud

Découpages administratifs :

- Schéma de cohérence territoriale
- Département
- Région

Légende des infrastructures de transport :

Principaux ports fluviaux :

- privé
- public

Quais de ports :

- Accessibles après diagnostic
- Directement accessibles
- Installations terminales embranchées

Cours de marchandises :

- Accessibles après diagnostic
- Directement accessibles
- Installations terminales embranchées

Voies ferrées :

- Ligne à grande vitesse
- Ligne mixte : 2 voies ou plus électrifiées
- Ligne mixte : 2 voies ou plus non électrifiées
- Ligne mixte : voie unique électrifiée
- Ligne mixte : voie unique non électrifiée
- Ligne fret : 2 voies ou plus électrifiées
- Ligne fret : 2 voies ou plus non électrifiées
- Ligne fret : voie unique électrifiée
- Ligne fret : voie unique non électrifiée
- Ligne non exploitée

Voies navigables :

- classe I (Freycinet)
- classe III (Koenigs)
- classe IV (Welker)
- classe Va (grand rhénan)
- classe VIa (convoi poussé)

Voies navigables hors Grand Est :

- Seine
- Meuse
- Moselle
- Rhin

Routes principales :

- Autoroutes
- Routes Nationales
- Routes Départementales
- Aires logistiques élargies

Échelle numérique : 1:1.200.000

Sources : BRGM - juillet 2021 (corr. juillet 2023) pour les carrières ; Région Grand-Est - 2021 pour les installations de production de ressources 2res ; DREAL-GE (Service « Transports ») - 2021 pour les infrastructures de transport et les SCoT ; UNICEM - 2023 pour les bassins de consommation ;
Fonds : ©IGNF-ADMIN-EXPRESS® v3.1 - 2023, SCAN1000® v2.1 - 2021
Conception : DREAL GRAND EST/SCDD&SPRA/PSIG&PR/UM-C - 08/09/2023
Loaist GE 210913.aaz-JEM&GL

VI.

Localisation des enjeux environnementaux de niveaux 0, 1, 2 et 3 et des zones sensibles

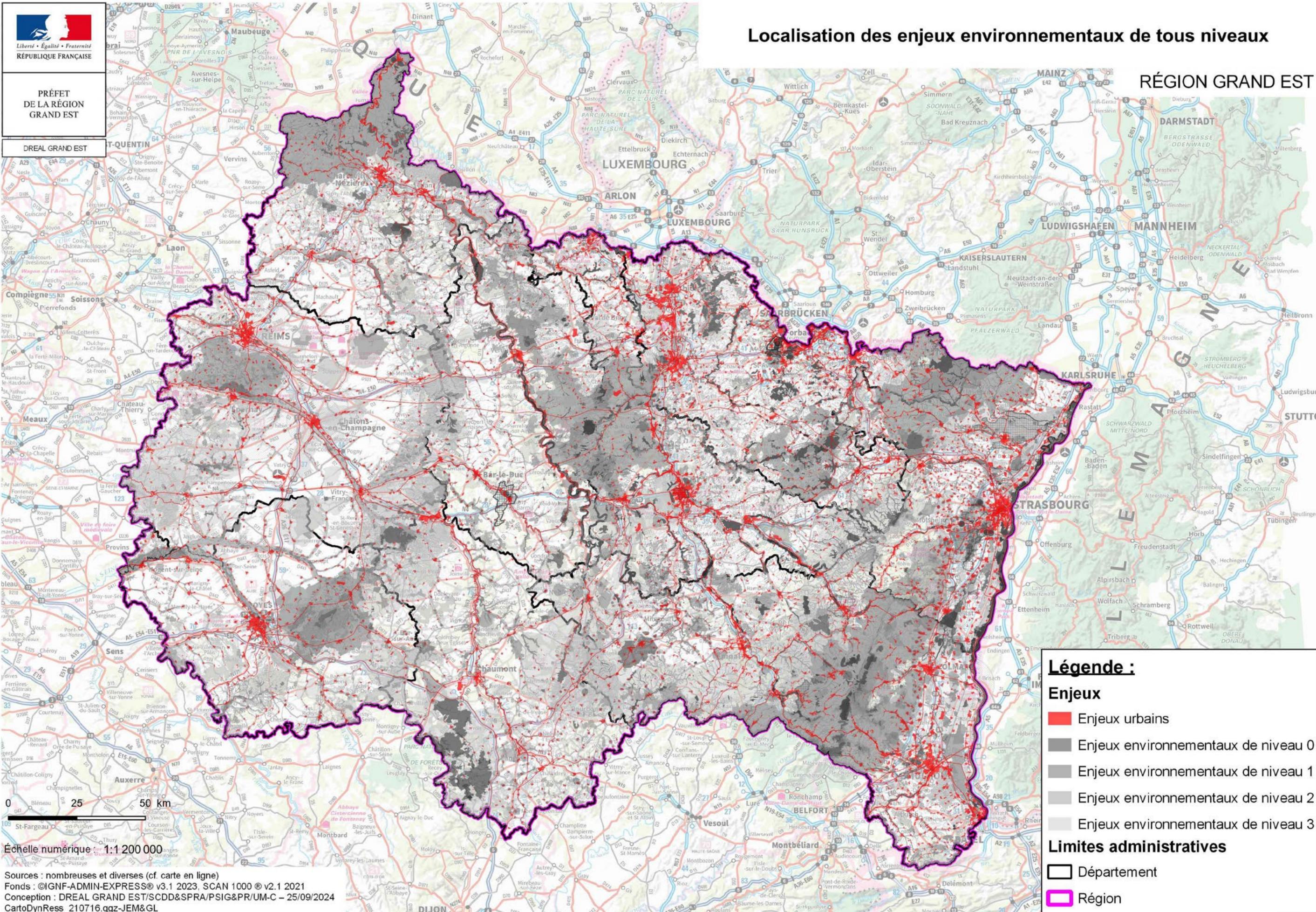


PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

DREAL GRAND EST

Localisation des enjeux environnementaux de tous niveaux

RÉGION GRAND EST



Légende :

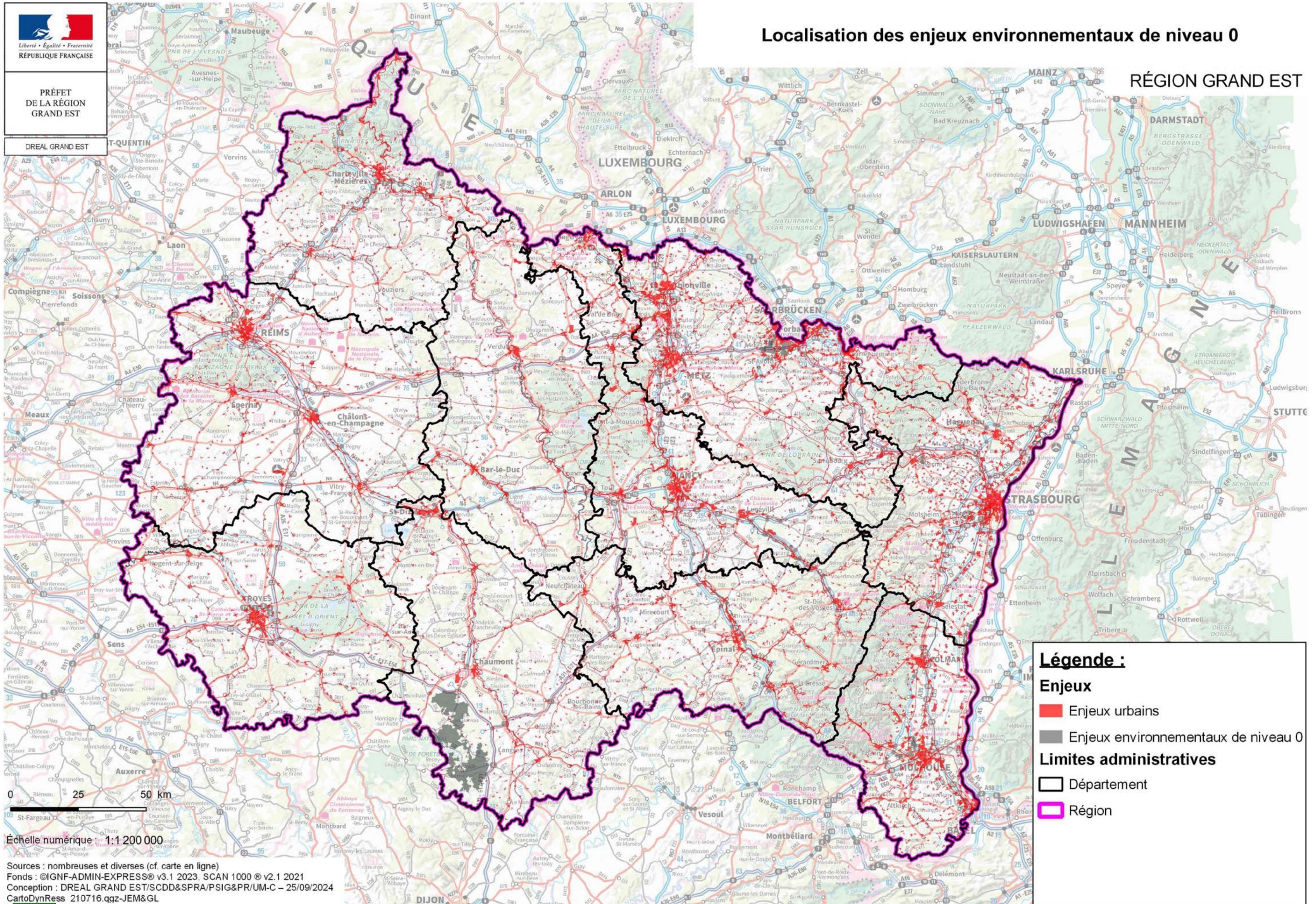
- Enjeux
- Enjeux urbains
- Enjeux environnementaux de niveau 0
- Enjeux environnementaux de niveau 1
- Enjeux environnementaux de niveau 2
- Enjeux environnementaux de niveau 3
- Limites administratives
- Département
- Région

0 25 50 km

Échelle numérique : 1:1 200 000
Sources : nombreuses et diverses (cf. carte en ligne)
Fonds : ©IGNF-ADMIN-EXPRESS© v.3.1 2023, SCAN 1000 © v2.1 2021
Conception : DREAL GRAND EST/SCDD&SPRA/PSIG&PR/UM-C – 25/09/2024
CartoDynRes 210716.qzqz-JEM&GL

Localisation des enjeux environnementaux de niveau 0

RÉGION GRAND EST



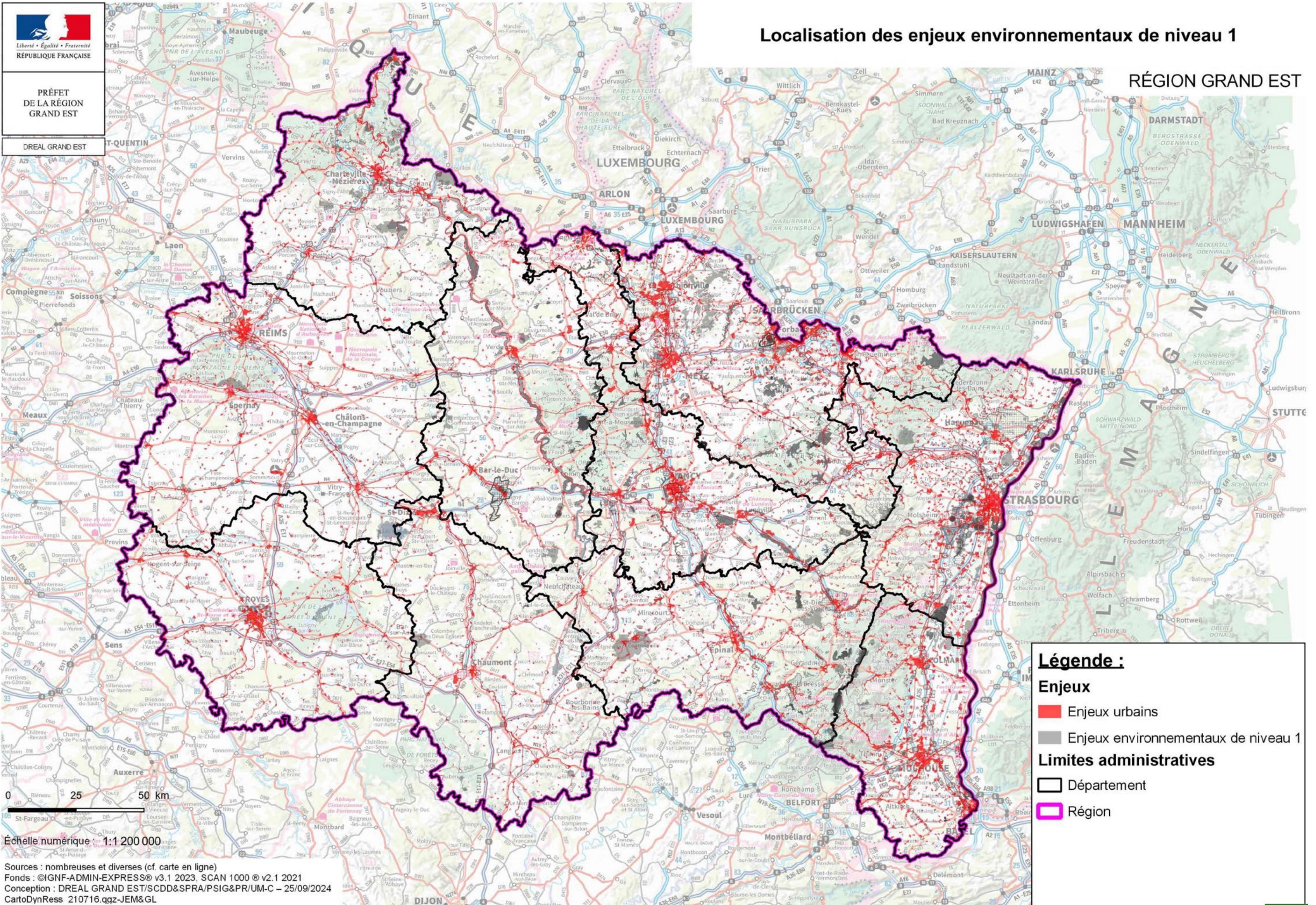


PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

DREAL GRAND EST

Localisation des enjeux environnementaux de niveau 1

RÉGION GRAND EST



Légende :

- Enjeux
- Enjeux urbains
- Enjeux environnementaux de niveau 1
- Limites administratives
- Département
- Région

Échelle numérique : 1:1 200 000
Sources : nombreuses et diverses (cf. carte en ligne)
Fonds : ©IGNF-ADMIN-EXPRESS© v.3.1 2023, SCAN 1000 © v2.1 2021
Conception : DREAL GRAND EST/SCDD&SPRA/PSIG&PR/UM-C – 25/09/2024
CartoDynRes 210716.qqz-JEM&GL

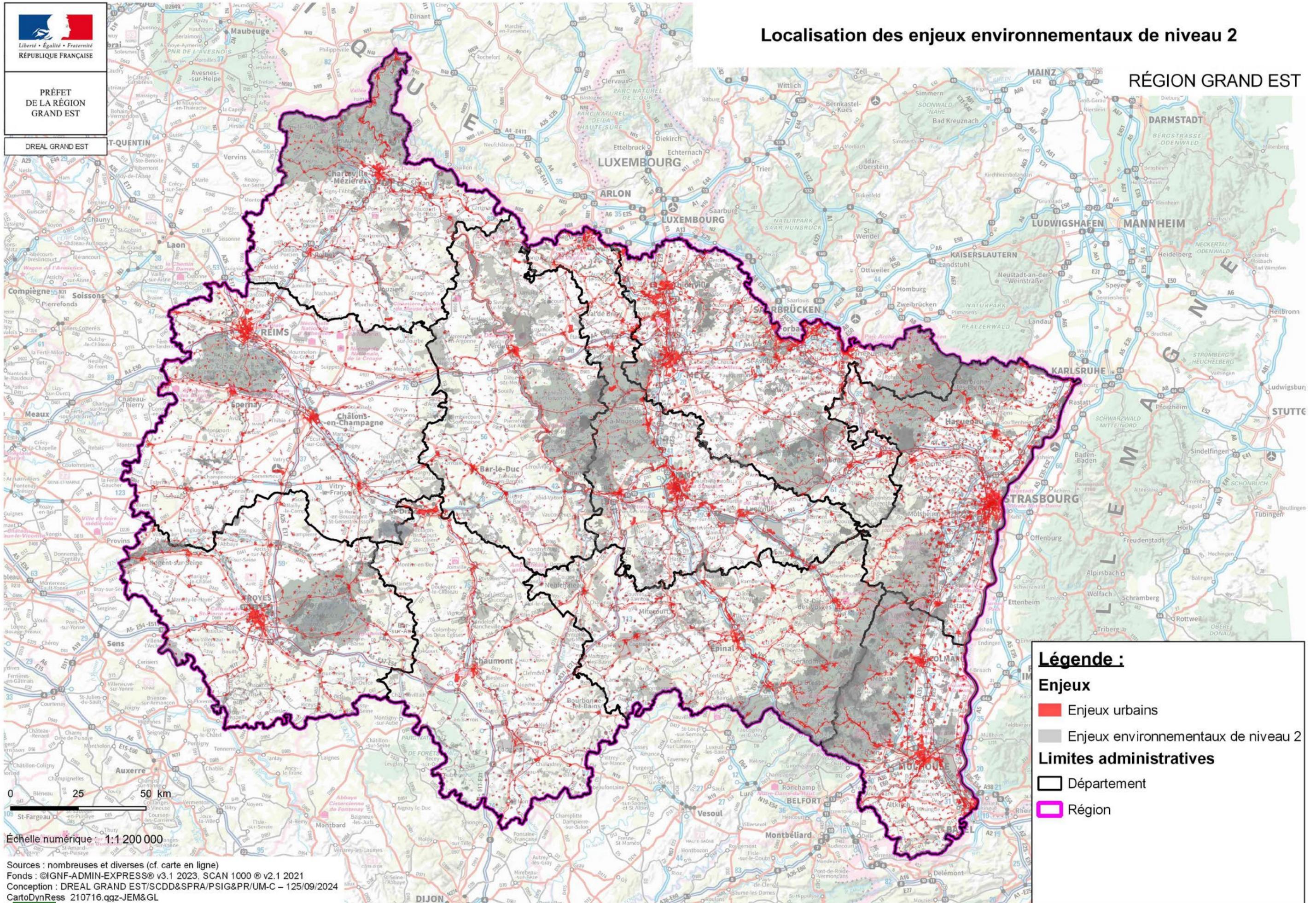


PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

DREAL GRAND EST

Localisation des enjeux environnementaux de niveau 2

RÉGION GRAND EST



Légende :

- Enjeux urbains
- Enjeux environnementaux de niveau 2
- Limites administratives**
- Département
- Région

Échelle numérique : 1:1 200 000

Sources : nombreuses et diverses (cf. carte en ligne)

Fonds : ©IGNF-ADMIN-EXPRESS® v3.1 2023, SCAN 1000 © v2.1 2021

Conception : DREAL GRAND EST/SCDD&SPRA/PSIG&PR/UM-C - 125/09/2024

CartoDynRes 210716.qqz-JEM&GL

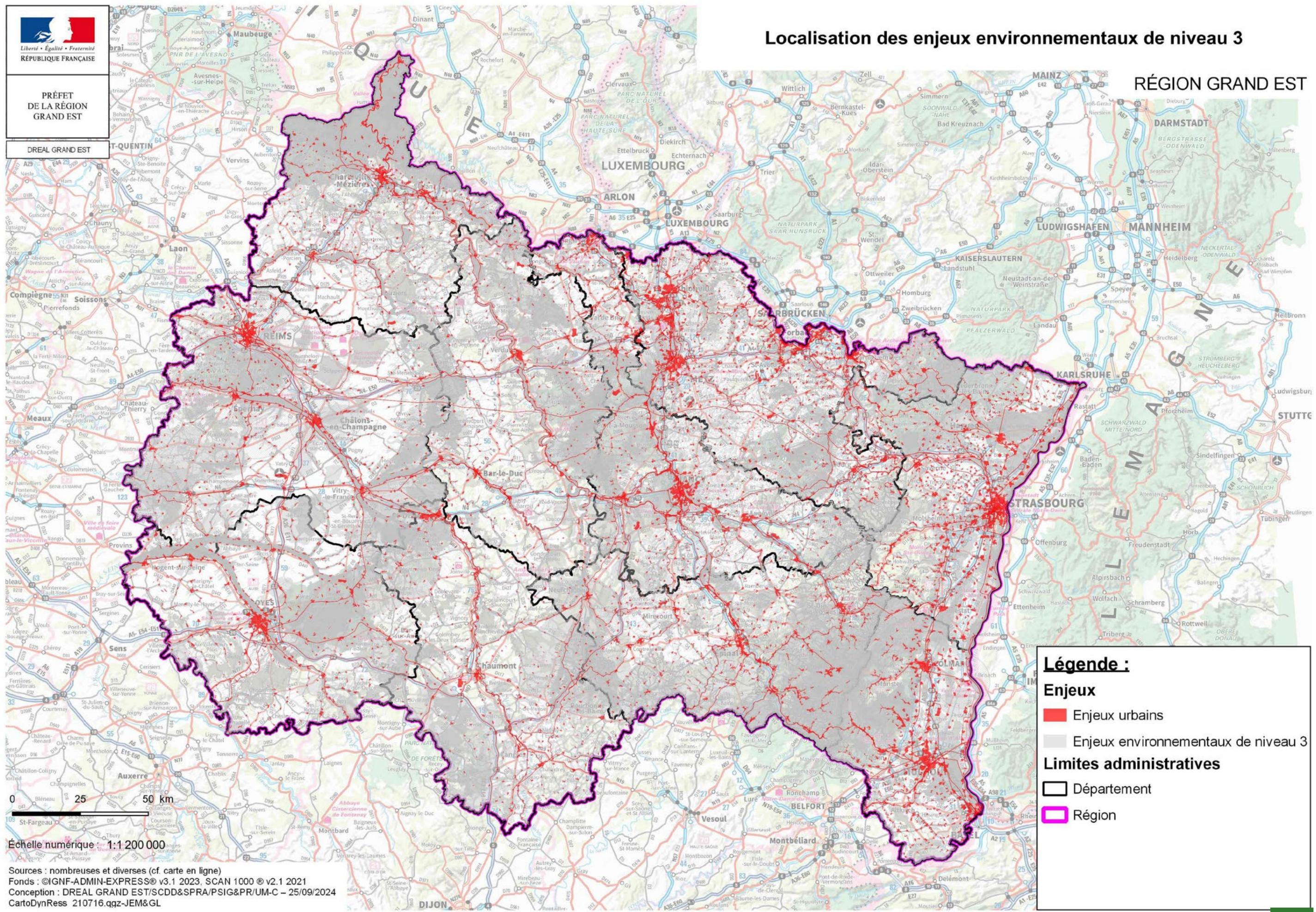


PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

DREAL GRAND EST

Localisation des enjeux environnementaux de niveau 3

RÉGION GRAND EST



Légende :

- Enjeux urbains
- Enjeux environnementaux de niveau 3
- Limites administratives**
- Département
- Région

Échelle numérique : 1:1 200 000

Sources : nombreuses et diverses (cf. carte en ligne)

Fonds : ©IGNF-ADMIN-EXPRESS© v.3.1 2023, SCAN 1000 © v2.1 2021

Conception : DREAL GRAND EST/SCDD&SPRA/PSIG&PR/UM-C – 25/09/2024

CartoDynRes 210716.qqz-JEM&GL

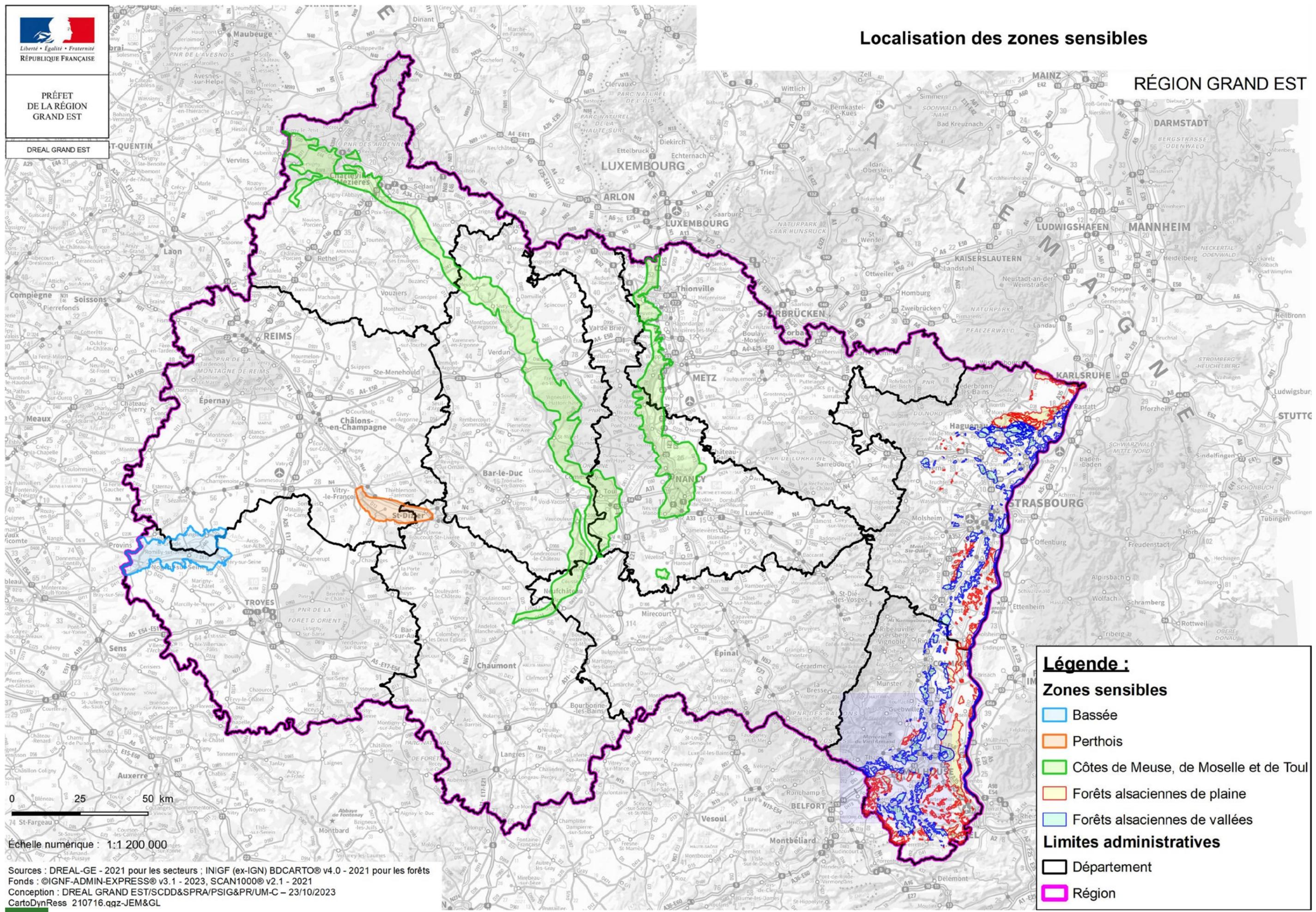


PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

DREAL GRAND EST

Localisation des zones sensibles

RÉGION GRAND EST



Légende :

Zones sensibles

- Bassée
- Perthois
- Côtes de Meuse, de Moselle et de Toul
- Forêts alsaciennes de plaine
- Forêts alsaciennes de vallées

Limites administratives

- Département
- Région

0 25 50 km

Échelle numérique : 1:1 200 000

Sources : DREAL-GE - 2021 pour les secteurs ; INIGN (ex-IGN) BDCARTO® v4.0 - 2021 pour les forêts
Fonds : ©IGNF-ADMIN-EXPRESS® v3.1 - 2023, SCAN1000® v2.1 - 2021
Conception : DREAL GRAND EST/SCDD&SPRA/PSIG&PR/UM-C - 23/10/2023
CartoDynRes 210716.qgz-JEM&GL



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
GRAND EST**

5 RUE Charles Le Payen - CS 50 551
57009 Metz Cedex
Tél : 03 87 62 81 00
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr